



L'officiel du **Badminton Régional - LOBR** Journal officiel de la Ligue Occitanie de Badminton, instance déconcentrée de la Fédération Française de Badminton - FFBaD.

Pôle Administratif

7 rue André Citroën
31130 BALMA

04 68 75 31 04
ligue@badocc.org

Directeur de la publication :

Christian PRIVAT

Comité de rédaction :

Jean-François ANINAT

Jérôme GRESSIER

Disponible gratuitement sur le site de la Ligue Occitanie de Badminton

www.badocc.org

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Diffusion

Comités/Clubs/Membres du CA/ Membres du Personnel Occitanie

Nos Partenaires



Le Journal Officiel de la Ligue Occitanie de Badminton

-- Préambule --

La Ligue Occitanie de Badminton publie toutes ses décisions règlementaires dans *l'Officiel du **B**adminton Régional (LOBR)*, en conformité avec les statuts et le Règlement Intérieur régionaux.

LOBR est publié au minimum, deux fois par an. Cette diffusion est effectuée par voie électronique dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

LOBR contient :

- Une synthèse des décisions prises par les instances régionales statutaires (AG, CA, bureau),
- Les règlements créés ou modifiés par ces décisions,
- les décisions individuelles régionales (prises par la commission régionale disciplinaire, par exemple),
- le cas échéant, d'autres éléments ayant le caractère de décisions règlementaires.

Les synthèses de décisions sont susceptibles de révision dans le numéro suivant, en cas d'erreur. Les décisions individuelles sont publiées après épuisement des voies de recours fédérales.

Sommaire

Décisions de l'AG Ordinaire et Elective.....	2
Décisions Secteur Administratif /RH	4
Décisions Secteur Financier.....	5
Décisions Secteur Développement	6
Décisions Secteur Vie Sportive	7
Décision Individuelles.....	9

Des réunions statutaires 8 mars 2025 au 31 aout 2025

Tous les textes règlementaires et les comptes-rendus des réunions statutaires sont à disposition sur le site régional :

[Textes Règlementaires – Le Badminton en Occitanie \(badocc.org\)](http://badocc.org)

[Réunions Statutaires – Le Badminton en Occitanie \(badocc.org\)](http://badocc.org)

Relevé de Décision de l'AG Ordinaire et Élective du 15 Mars 2025

- **Décision 1** : Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.
Vote : POUR 69/72 CONTRE 0/72 ABSTENTION 3/72
 Le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 est approuvé à l'unanimité.
- **Décision 2** : Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Exceptionnelle 2024.
Vote : POUR 69/72 CONTRE 0/72 ABSTENTION 3/72
 Le compte rendu de l'Assemblée Générale Exceptionnelle 2024 est approuvé à l'unanimité.
- **Décision 3** : Rapport moral du Président.
Vote : POUR 72/72 CONTRE 0/72 ABSTENTION 0/72
 Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité.
- **Décision 4** : Approbation des comptes annuels.
Contexte : Le résultat présente un excédent de 14 012 €
Vote : POUR 72/72 CONTRE 0/72 ABSTENTION 0/72
 Les comptes annuels 2024 sont approuvés à l'unanimité.
- **Décision 5** : Affectation du résultats 2024.
Contexte : Total 2024 à affecter : 132 628 € (report à nouveau 2023 : 118 616 € + résultat 2024 : 14 012 €).
 Le Trésorier Général propose d'affecter le résultat comme suit : 132 628 € en report à nouveau.
Vote : POUR 72/72 CONTRE 0/72 ABSTENTION 0/72
 La proposition d'affectation du résultat 2024 est approuvée à l'unanimité.
- **Décision 6** : Quitus au Trésorier Général.
Vote : POUR 72/72 CONTRE 0/72 ABSTENTION 0/72
 Le quitus au Trésorier Général est approuvé à l'unanimité.
- **Décision 7** : Montant des cotisations pour la saison 2025-2026.
Contexte : La Ligue propose une augmentation de la part Ligue de 0,50 € pour la saison prochaine. Cette augmentation concerne les licences adultes et jeunes, hors licence Minibad.
Vote : POUR 49/72 CONTRE 2/72 ABSTENTION 21/72
 La proposition d'augmentation de la part Ligue pour la saison 2025-2026 est validée à la majorité.
- **Décision 8** : Approbation du budget prévisionnel 2025.
Contexte : Le budget prévisionnel proposé est à l'équilibre pour un montant de 1 231 586 €.
Vote : POUR 67/72 CONTRE 0/72 ABSTENTION 5/72
 Le budget prévisionnel 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Décision 9** : Election des membres du Conseil d'Administration.

Contexte : Vote à bulletin secret. Nombre de voix : 70. Majorité : 36. 25 postes sont à pourvoir. Tous les candidats sont élus au 1^{er} tour. La parité Hommes/Femmes est respectée.

NOM	Prénom	Nombre de voix pour	%
GRESSIER	Jérémie	70	100%
PAILLEX	Ambre	69	99%
ZIOUECHE	Fayza	69	99%
ANGELATS	David	68	97%
ANINAT	Jean-François	68	97%
BIEVLIET	Germain	68	97%
CASTILLON	Gilles	68	97%
FAULMANN	Christophe	68	97%
PRIVAT	Christian	68	97%
TISSIER	Clément	68	97%
DAYDE	Mary	68	97%
DE FAVERI	Myriam	67	96%
FABRE	Julien	66	94%
MOGLIA	Adrien	65	93%
CASTILLON	Martine	65	93%
CLAVEL	Joffrey	64	91%
MAUREL	Marcel	64	91%
LAFENETRE	Lucile	63	90%
BIEULES	Anne Sophie	61	87%
HAZANE	Philippe	56	80%
DELORY	Kévin	41	59%

- **Décision 10** : Election du Président.

Contexte : Les membres élus du Conseil d'Administration proposent à l'Assemblée Générale Monsieur Christian PRIVAT en tant que Président de la Ligue Occitanie de Badminton.

Vote à bulletin secret : POUR 64/72 CONTRE 3/72 ABSTENTION 1/72

Suffrages exprimés : 68 voix

Monsieur Christian PRIVAT est élu à 96 % des voix, en tant que Président de la Ligue Occitanie de Badminton.

• **Décision 11** : Election des représentants aux AG fédérales.

Contexte : Vote à bulletin secret. Nombre de voix : 70. Majorité : 36.

Tous les candidats sont élus au 1^{er} tour.

Rang	Nom	Prénom	Nombre de voix pour	%
1	TISSIER	Clément	67	96%
2	CASTILLON	Gilles	67	96%
3	CASTILLON	Martine	66	94%
4	ANINAT	Jean-François	66	94%
5	FAULMANN	Christophe	65	93%
6	PRIVAT	Christian	64	91%
7	ZIOUECHE	Fayza	63	90%
8	CHAYET	Florent	62	89%
9	ANGELATS	David	61	87%
10	MAUREL	Marcel	54	77%
		SUPPLÉANTS		
1	CAVERT	Gilles	52	74%
2	HAZANE	Philippe	48	69%

SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

Election des membres du Bureau

Contexte : Jean-François ANINAT présente les candidats aux postes du bureau. Un vote électronique à bulletin secret est effectué pour élire les nouveaux membres du bureau.

Jean-François ANINAT et Clément TISSIER ont été élus respectivement Secrétaire Général et Trésorier Général lors du Conseil d'Administration, en marge de l'Assemblée Générale.

Nom	Prénom	Fonction
BIEULES	Anne-Sophie	Membre du bureau
CASTILLON	Martine	Membre du bureau
CASTILLON	Gilles	Vice-Président Développement
DAYDE	Mary	Membre du bureau
GRESSIER	Jérémie	Secrétaire Général Adjoint
PRIVAT	Christian	Président
ZIOUECHE	Fayza	Vice-Présidente Vie Sportive

CA n°5 du lundi 31 mars 2025 en visio.

Tous les candidats sont élus à la l'unanimité, sauf Fayza ZIOUECHE, élue à la majorité (1 contre).

Election des Responsables des Commissions

Contexte : Le Secrétaire Général présente les candidats aux postes de responsables de commission.

Un vote électronique à bulletin secret est effectué pour élire les nouveaux responsables de commissions.

Nom	Prénom	Commission
ANINAT	Jean-François	Règlements
BIEULES	Anne-Sophie	Sport en Entreprise
BIEVLIET	Germain	Formation
BOCHARD	Marie Christine	Jeunes Accès - Haut Niveau
CASTILLON	Martine	Sport Santé
CLAVEL	Joffrey	Equipements
FAULMANN	Christophe	Emploi
FABRE	Julien	Interclubs
GIROUD	Philippe	Réclamations Litiges et Disciplinaire
GRESSIER	Jérémie	Développement durable
HAZANE	Philippe	Partenariat
HILLION	Cédric	CLOT
MAUREL	Marcel	Parabadminton
MOGLIA	Adrien	Autorisations et Homologations
PRIVAT	Christian	Fédérations Affinitaires
TEIL	Stéphane	Compétitions Individuelles
TISSIER	Clément	Finances

CA n°5 du lundi 31 mars 2025 en visio.

Les responsables de commission sont élus à l'unanimité.

SECTEUR FINANCIER

Validation des documents financiers AG Ordinaire 2025

Contexte : Présentation par le Trésorier Général du bilan financier faisant état d'une baisse significative des subventions d'exploitation, estimée à 25 000 €, et d'une diminution des dons et du mécénat de 10 000 €. En revanche, l'augmentation du nombre de licenciés a permis une hausse des cotisations brutes de 100 000 €. D'un point de vue général, encourager l'abandon des frais peut permettre de réaliser quelques économies. Enfin, il est nécessaire de mieux faire apparaître la valorisation du bénévolat pour mieux comprendre l'impact de l'investissement des bénévoles au sein de la Ligue.

Le résultat 2024 présente un excédent brut de 34 000 €.

Afin de garantir la stabilité financière de l'association il est nécessaire d'avoir une réserve suffisante équivalente à six mois de salaires, charges fixes comprises. Une augmentation des cotisations pourrait être proposée lors de la prochaine assemblée générale afin de préserver l'équilibre budgétaire tout en étant prudent sur le futur nombre de licences.

Une provision de 15 000 € a été prévue pour risque financier.

Plusieurs provisions ont été revues à la hausse, elles s'élèvent ainsi à :

- 20 000€ pour faire face à une nouvelle baisse des subventions,
- 10 500 € pour la couverture des grands évènements,
- 15 000 pour la gestion des risques prud'homaux.

Le résultat net s'élève à 12 000 €.

CA n°4 du lundi 10 mars 2025 en visio.

Les documents financiers sont validés à l'unanimité. Ils seront soumis à la validation de l'AG.

SECTEUR DÉVELOPPEMENT / SPORT POUR TOUS

Dialogue de Gestion

Contexte : Le Dialogue de Gestion est une subvention octroyée par la Fédération à la Ligue. Cette subvention est donnée en fonction des projets et d'objectifs à atteindre sur le territoire (objectifs fixés par la Ligue en accord avec la fédération).

La Ligue, depuis l'origine du Dialogue de Gestion, à fait le choix d'impliquer les comités volontaires à s'inscrire dans cette démarche de projets s'ils s'engageaient à développer un ou plusieurs axes parmi ceux proposés :

- 6 comités se sont engagés dans l'axe 1 : augmenter le nombre de clubs par l'accès à de nouveaux équipements.
- 4 comités se sont engagés dans l'axe 2 : développer les relations avec les fédérations du monde scolaire.
- 8 comités se sont engagés dans l'axe 3 : resserrer les liens entre les comités départementale et les clubs.

Les comités doivent remplir des dossiers, mettre en place des actions sur le territoire. Un bilan est fait en visio par la Ligue avec les responsables de comité.

Bureau n°4 du samedi 8 mars 2025.

Le Dialogue de Gestion est validé à l'unanimité.

Dialogue de Gestion : reversement par comité

Contexte : La fédération a attribué à la Ligue pour 2024, 20 506 euros.

Des règles de répartition ont été fixés il y a plusieurs saisons par la Ligue :

- 20% de la subvention est gardée par la Ligue pour ses propres actions (soit 4101 euros).
- 40% de la subvention est distribuée aux comités en fonction du nombre d'axe qu'ils ont choisis (soit 8 202 euros pour 18 axes = 456 euros/ axe). C'est ce que l'on nomme la part fixe.
- 40% de la subvention est distribuée selon la qualité des dossiers et des actions engagées (soit 8 202 euros à répartir entre les 8 comités). Ce montant représente la part variable.

Comités	Part fixe par axe	Part variable	TOTAL
Aveyron	1 367 €	1 640€	3 007 €
Gard	911 €	439 €	1 351 €
Haute Garonne	911 €	2296 €	3 208 €
Gers/Hautes-Pyrénées	456 €	544 €	1 000 €
Hérault	1 367 €	1 148 €	2 515 €
Lot	1 367 €	1 148 €	2 515 €
Pyrénées Orientales	1 367 €	656 €	2 023 €
Tarn	456 €	328 €	784 €

CA n°5 du 31 mars 2025.

La répartition du dialogue de gestion est validée à l'unanimité.

SECTEUR VIE SPORTIVE

PRATIQUES SPORTIVES

France Tournefeuille : demande de prêt

Contexte : Le club de Tournefeuille demande un prêt de 2000 euros à la Ligue. Ce prêt est destiné à soutenir le club dans leur projet concernant le Championnat France Tournefeuille. La demande a été examinée attentivement par les membres du bureau, qui ont jugé nécessaire de procéder à une aide financière pour permettre au club de poursuivre ses activités et ses projets sans être entravé par des soucis de trésoreries immédiats.

Bureau n°4 du samedi 8 mars 2025.

La demande de prêt de 2000 euros est validée à l'unanimité.

Règlement ICR 2025-2026

Contexte : Les membres du CA échantent sur le règlement régional plus sévère que le règlement national, notamment la rétrogradation, et les dates de vérification des critères. Il est proposé d'une date en fin de saison pour l'école de jeunes, et au 1^{er} février pour les autres éléments. Le CA propose d'ajouter une clause stipulant qu'à partir de la saison 2026-2027, le contrôle de la labellisation de l'école de badminton se fera à l'inscription des équipes.

CA n°6 du 28 juin 2025.

Le règlement Interclubs Régional 2025-2026 est adopté à l'unanimité sous réserve de reformulation de l'article 6.

Règlement Circuit Régional Jeunes (CiRJ) 2025-2026

Contexte : La commission compétitions Jeunes propose des modifications au règlement du Circuit Régional Jeunes 2025-2026.

CA n°6 du 28 juin 2025.

Les modifications au règlement du Circuit Régional Jeunes 2025-2026 sont adoptées à l'unanimité.

Calendrier sportif 2025-2026

Contexte : Validation du calendrier sportif afin de lancer l'appel à candidature auprès des clubs régionaux.

E-vote n°5 CA du 15 juin 2025.

Le calendrier sportif est validé à l'unanimité. Toutefois, la date du Championnat Régional Vétérans devra être modifiée en raison de la tenue de l'Assemblée Générale de la FFBaD à la même date.

Modification de la date du championnat régional vétérans

Contexte : La date du Championnat Régional Vétérans doit être modifiée en raison de la tenue de l'Assemblée Générale de la FFBaD sur le même temps. La commission compétition propose de positionner le Championnat Régional Vétérans les 4 et 5 avril.

E-vote n°6 CA du 22 juin 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SECTEUR VIE SPORTIVE

PRATIQUES SPORTIVES

Candidature à l'organisation d'un « International Parabadminton BWF »

Contexte : La FFBaD choisissant l'organisateur de la compétition « International Parabadminton BWF » le samedi 28 juin, un e-vote est lancé pour entériner la candidature de la Ligue Occitanie à l'organisation de cette compétition.

E-vote n°7 CA du 27 juin 2025.

La candidature de la Ligue est validée à la majorité.

Modification du règlement ICR 2025-2026

Contexte : La commission interclubs régional souhaite apporter une modification au règlement régional suite à deux oublis concernant l'article 14.1 et l'article 17.5.

E-vote n°8 CA du 12 juillet 2025.

La modification des 2 articles est adoptée à l'unanimité.

Attribution des compétitions régionales 2025-2026

Contexte : La commission compétitions individuelles a lancé la première session d'appels à candidatures pour l'organisation des compétitions régionales de la saison prochaine. Les quatre candidatures retenues par la commission sont :

Saint-Estève (66) pour le CiRJ2, les 04 et 05 octobre.

Manduel (30) pour le CiRJ3, les 15 et 16 novembre.

Marvejols (48) pour le Championnat Régional Jeunes, les 07 et 08 février.

Castres (81) pour le Championnat Régional Vétérans, les 04 et 05 avril.

E-vote n°9 CA du 18 juillet 2025.

Les candidatures sont validées à l'unanimité.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Contexte : La Commission d'examen des Réclamations et Litiges s'est réunie pour examiner l'appel du club de l'ASDAS concernant sa rétrogradation en Régional 1 pour la saison prochaine. La décision initiale de rétrogradation est due au non-respect de l'article 6 du règlement régional, qui exige que chaque club dispose d'une école de badminton labellisée par la FFBD pour les jeunes.

Décisions : La Commission d'examen des Litiges et Réclamations décide de prononcer un sursis à la décision de la Commission ICR du 3 avril 2025 (rétrogradation de l'ASDAS en R1), jusqu'à la fin de la campagne de labellisation de la FFBD de la saison 2024-2025. Il est entendu que si le club de l'ASDAS obtient une labellisation école de jeunes, la sanction sera levée. Dans le cas contraire, elle sera maintenue et le club sera rétrogradé la saison prochaine en R1.

Suite à cette décision le Président de la Ligue a fait appel auprès de la commission fédérale d'appel conformément à l'article 4.1.1. du règlement d'examen des réclamations et Litiges.

En date du 12 juin 2025, la commission fédérale d'appel a déclaré irrecevable, l'appel ayant été jugé trop tardif.